



**ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2020  
RECONVOQUEE LE 16 JUILLET 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la société Quantum Genomics (la « Société ») réunie sur première convocation le jeudi 25 juin 2020 n'ayant pu délibérer faute de réunir le quorum requis, les actionnaires de la Société sont informés qu'**une seconde Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire sera convoquée le jeudi 16 juillet 2020 à 10 heures au siège social de la Société**, afin de délibérer sur le même ordre du jour et les mêmes résolutions dont le texte est paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 20 mai 2020 (bulletin N°61).

Les modalités d'organisation et de participation de cette Assemblée sont inchangées, dans le contexte actuel de l'épidémie de Covid-19 et des mesures administratives prises pour interdire ou limiter les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires : celle-ci se tiendra donc à **huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle**. Dès lors, il est expressément demandé aux actionnaires de ne pas se déplacer.

Nous vous invitons à nouveau à prendre connaissance de ces modalités sur la plateforme Vox Aequitas (lien : <https://ag.vox-aequitas.com/>) ou le site internet de la Société (lien : [www.quantum-genomics.com/investisseurs/](http://www.quantum-genomics.com/investisseurs/), rubrique Assemblées Générales).

**Les pouvoirs et formules de vote par correspondance déjà transmis dans le cadre de l'Assemblée réunie sur première convocation, restent valables pour cette Assemblée réunie sur deuxième convocation.**

Les actionnaires seront convoqués à cette deuxième Assemblée dans les formes prévues à l'article R. 225-67 du Code de commerce.